

## Informer & échanger avec notre environnement

Agence d'expertise et de décision, l'ANSM agit dans l'intérêt des patients en assurant la sécurité des produits de santé. **Elle dialogue constamment avec les patients et les professionnels de santé** afin d'éclairer son action au regard de la réalité des pratiques et des besoins. En tant qu'autorité compétente au niveau national, elle **porte la voix de la France** et échange avec les instances européennes et internationales. Elle s'attache ensuite **à faire connaître ses décisions et à les expliquer**, afin que le plus grand nombre se les approprie et ainsi favoriser la sécurité de tous.